Image not found or type unknown

Responsabilités infraction sens interdit

Par **JulienP5**, le **08/01/2018** à **18:03**

Bonjour,

J'ai récemment pris un sens interdit sur un parking je me suis fait arrêter par la police municipale qui m'a sermonné et informé du retrait de point et de l'amende. Mais ils n'ont pas relevé mon identité, je n'ai rien signé et ne m'on remis aucune contravention en main propre. Je pense recevoir la contravention dans quelques jours.
Hors je ne suis pas le propriétaire de la carte grise, est-il donc possible de contester l'identité du conducteur ?
En cas de contestation à quoi est exposé le propriétaire de la carte grise responsabilité pénal ? Pécuniaire ? Est-il obligé de me dénoncer ?

Merci d'avance de m'éclairer.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés